

Pour que notre vote compte vraiment

Mémoire présenté

**au Comité directeur de États généraux
sur la réforme des institutions démocratiques
et à la Commission des institutions**

**par le
Conseil central du Montréal métropolitain (CSN)**

Novembre 2002

Table des matières

Introduction 5

Notre intérêt pour la réforme du mode de scrutin 6

 Pour une meilleure représentation de la volonté de la population : le vote
 proportionnel 7

 Favoriser les coalitions électorales 8

Conclusion 9

Introduction

Le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) est le porte-parole régional de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et nous sommes présent dans la vie montréalaise depuis le 20 février 1920.

Nous regroupons les 575 syndicats affiliés à la CSN à Montréal, à Laval, au Nunavik et à la Baie James. Nous représentons plus de 82 500 travailleuses et travailleurs oeuvrant dans tous les secteurs d'activités et répartis dans quelque 1200 lieux de travail.

Nous regroupons dans nos rangs des femmes et des hommes qui travaillent aussi bien dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux que dans des institutions scolaires, des hôtels, des usines, des commerces, des bureaux, des ateliers, des médias, des organismes gouvernementaux et dans le secteur de la construction.

Ces femmes et ces hommes de tous les groupes d'âge proviennent de divers endroits. On y retrouve des montréalaises et des montréalais de naissance, des gens provenant des différentes régions du Québec et des personnes qui ont décidé d'émigrer au Québec. En termes de composition ethnique et culturelle, notre membership est à l'image de Montréal. Nous comptons dans nos rangs près de 20 000 affilié-es provenant d'au moins une trentaine de communautés culturelles autre que québécoise francophone de souche.

Notre intérêt pour la réforme du mode de scrutin

Le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN)a, à plusieurs occasions, débattu de la question du vote proportionnel. Notre déclaration de principes prévoit que « Le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) croit au suffrage universel et revendique un mode de scrutin proportionnel à tous les paliers de gouvernement. »

À l'occasion de notre 31^e congrès de novembre 2001, les quelque 400 délégué-es des syndicats affiliés ont réitéré leur volonté de voir modifier le mode de scrutin actuel en faveur d'un mode de scrutin proportionnel. Suite à cette résolution, les délégué-es réunis en assemblée générale ont adopté en février dernier les grandes lignes qui orientent la position du conseil central sur la réforme du mode de scrutin. Cette position se traduit en 6 points.

Résolution 1

Que le mode de scrutin actuel soit réformé afin que les résultats globaux soient le plus près possible de l'expression de la volonté populaire à l'échelle du Québec et ce, tout en assurant une représentation régionale.

Résolution 2

Que l'on permette et reconnaisse la création de coalitions électorales lors d'élections.

Résolution 3

Que les élections soient tenues à date fixe.

Résolution 4

Que le chef du gouvernement soit élu au suffrage universel par un système à deux tours lui garantissant une majorité d'électorices et d'électeurs.

Résolution 5

Que des mécanismes soient mis en place pour favoriser la parité hommes/femmes dans les fonctions électives.

Résolution 6

Que des pourparlers soient entrepris avec les nations autochtones sur leur rôle possible dans les institutions politiques du Québec.

C'est dans cet esprit que nous désirons contribuer au débat en présentant au comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques et à la Commission des institutions le présent mémoire.

En premier lieu, nous tenons à vous souligner que nous partageons les recommandations contenues dans le mémoire de la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Par conséquent, nous nous contenterons d'ajouter certains éléments qui tiennent compte de la réalité montréalaise.

**Pour une meilleure représentation de la volonté de la population :
le vote proportionnel**

La composition de la population de Montréal et le découpage de sa carte électorale sont des éléments qui militent en faveur d'une réforme du mode de scrutin, permettant ainsi le reflet de la réalité métropolitaine.

Montréal est composée d'une population diversifiée et caractérisée par des composantes ethno culturelles et linguistiques dans des quartiers. Dans certains cas, cette concentration du vote teinte les comtés d'une couleur électorale sans équivoque. Prenons par exemple le comté de Saint-Laurent ou de Mont-Royal où élection après élection ces comtés sont toujours représentés par un député-e du Parti libéral. Pour une citoyenne ou un citoyen qui n'est pas de cette tendance, son vote est pour ainsi dire perdu.

La forte présence de l'électorat anglophone dans l'ouest de la ville, engendre cette même situation. La même chose se produit à chaque élection puisque plusieurs comtés sont identifiés d'avance au Parti libéral du Québec. Votre seule solution aurait été de déménager dans un comté de votre allégeance. La même situation se serait produite si vous étiez d'allégeance libérale et que vous deviez voter dans certains comtés de l'est de l'île.

Seuls quelques citoyennes et citoyens peuvent échapper à cette impasse électorale en s'inscrivant dans la circonscription de leur résidence secondaire. C'est ce que certaines enquêtes électorales ont mis en lumière.

Au niveau du découpage des circonscriptions électorales plusieurs d'entre elles regroupent plus d'un arrondissement. Bien souvent ce découpage regroupe des populations qui n'ont rien en commun. Par exemple, dans la circonscription de Westmount - Saint-Louis on inclut l'arrondissement Westmount et une partie de l'arrondissement du Sud-ouest, de Ville-Marie et du Plateau Mont-Royal. Un autre exemple est la circonscription d'Outremont qui englobe l'arrondissement Outremont et une partie de Côte-des-Neiges. Ces différents arrondissements regroupent des populations qui n'ont pas le même profil socio-économique pouvant motiver différents choix électoraux.

Montréal a connu à quelques reprises l'émergence de partis politiques qui sont demeurés marginaux à cause du mode de scrutin actuel. Pensons au résultat de l'élection complémentaire dans la circonscription de Mercier où le candidat, Paul Cliche, s'est présenté sous la bannière de l'Union des forces progressistes et a obtenu plus de 24 % des votes. Prenons cet exemple dans le cadre d'une élection générale et avec plusieurs candidats de l'UFP. Dans le mode actuel ces votes seraient perdus et ce parti n'aurait reçu aucune représentation alors qu'il aurait peut-être reçu un pourcentage significatif de votes pour participer à la distribution des sièges dans le cadre d'une élection à scrutin proportionnel.

Favoriser les coalitions électorales

Dans le cadre de la loi électorale actuelle il n'est pas permis de se présenter sous une coalition. Ceci empêche des petits partis de se coaliser pour se doter d'une plus grande force de représentation. De plus, au chapitre du financement des partis là encore cette situation empêche ces partis d'obtenir du financement alors que s'ils se coalisaient ils pourraient disposer de certaines sommes d'argent.

C'est ce qui s'est passé lors des élections complémentaires dans la circonscription de Mercier où Paul Cliche était candidat indépendant puisqu'il ne pouvait se faire inscrire sous la bannière de l'Union des forces progressistes qui n'était pas un parti politique reconnu.

Un autre élément à considérer dans le cadre d'un scrutin proportionnel du mode mixte est que pour qu'un parti puisse se faire reconnaître le droit au partage des postes de député-es qu'il doit obtenir un pourcentage minimal des votes. D'où l'intérêt pour ces petits partis de se coaliser afin d'obtenir un pourcentage significatif de votes.

Conclusion

En conclusion, nous croyons que nous avons débattu assez longtemps de cette question et qu'il est temps que nos gouvernements procèdent à une révision de notre mode de scrutin afin de mettre en place un scrutin proportionnel du type mixte (modèle allemand). Que dans cette perspective, il redécoupe les circonscriptions de façon à ce que celles-ci tiennent compte de la composition de la population et de ses arrondissements actuels.